



Nouveau Paiement Immédiat Direct

**A la Maison Médicale Pédiatrique,
plusieurs médecins proposent désormais
le Paiement Immédiat Direct (PID).**

Comment ça marche ?

Avant votre consultation, demandez au médecin **s'il travaille avec le PID.**

- Si **OUI**, vous ne payez rien : prise en charge à 100 % pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans. La CNS règle directement le médecin.
- Si **NON** : vous réglez la facture comme d'habitude et serez remboursé par la caisse de maladie compétente.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé



MAISON MÉDICALE



CNS
d'Gesondheetskeess

Plus d'infos sur :



SanteSecu.lu